



Comment se fera le calcul des déchets pour les entreprises?

Les entreprises sont également soumises à la nouvelle taxe au sac. Celles qui produisent d'importantes quantités peuvent bénéficier d'une collecte spécifique en conteneurs et recourir à des sacs non taxés pour rassembler leurs déchets. Dans ce cas, les conteneurs doivent être équipés d'une puce électronique permettant d'identifier leur propriétaire et d'enregistrer les données de pesage. Ces informations permettront d'établir une facture personnalisée tenant compte du poids effectif des déchets. La taxe est de CHF 410.- la tonne. Pour tout renseignement, merci de prendre contact avec le service de l'environnement, 027 452 04 14.